



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Education nationale et recherche : administration centrale

Question écrite n° 50899

## Texte de la question

M. Jean-Yves Le Deaut expose à M. le secrétaire d'Etat à la recherche que Mme Edith Cresson, commissaire européen à la recherche, au développement, à l'éducation et à la formation a récemment attiré l'attention du gouvernement, en la personne de ses collègues de l'éducation, des télécommunications et de lui-même sur la nécessité d'aménager, dans le dispositif français les structures nécessaires au suivi de ce qu'il est convenu d'appeler les « autoroutes de l'information » ou les « nouvelles techniques de communication », correspondant au thème 3 « transculture education and training » de la classification du G7. Pour s'insérer dans cette structure, le secrétaire d'Etat à la recherche disposait déjà, il y a encore peu d'un fonctionnaire chargé spécialement d'une mission de suivi des nouvelles technologies de l'information, dans leurs aspects directement français mais aussi européens. Or, il vient d'apprendre que son ministère s'appreterait, inexplicablement, à mettre fin à cette mission à un moment où les spécialistes avertis dans ces domaines n'ont jamais été aussi précieux. Il lui demande si l'interruption de cette mission est exacte et quelles en sont les justifications. Comment le Gouvernement compte-t-il répondre à l'invitation du commissaire européen à la recherche, au développement, à l'éducation et à la formation, et quel rôle entend-il faire jouer au secrétariat d'Etat à la recherche dans cette tâche ?

## Données clés

**Auteur :** [M. Le Déaut Jean-Yves](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50899

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 2013